



*« Le Pédibus n'est pas un service rendu, mais un système d'entraide entre parents bénévoles, son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun... »*

## **CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU PEDIBUS**

Cette chartre présente de façon précise les responsabilités de toutes les personnes physiques ou morales engagées dans le fonctionnement du Pédibus géré par l'association Pédibus de Brunoy.

Cette chartre présente notamment les responsabilités

- Des enfants inscrits sur les lignes
- De leurs parents non accompagnateurs
- Des accompagnateurs
- Des « pilotes de ligne »
- De l'association Pédibus de Brunoy

### **L'ENGAGEMENT DES ENFANTS**

Les enfants s'engagent à respecter les règles suivantes établies dans le but de garantir la sécurité du groupe.

Les enfants doivent :

- **Se présenter d'eux-mêmes** aux accompagnateurs et donner leur nom afin de valider leur présence sur la liste des inscrits. Les accompagnateurs seront généralement repérables par une chasuble de sécurité et le cas échéant une marque de couleur de la ligne Pédibus. Pour les plus jeunes, se présenter en étant accompagnés par leurs parents ou personne référente de leur entourage.
- **A l'arrivée devant l'école, indiquer leur départ du Pédibus** aux accompagnateurs. Sauf message particulier des parents, un enfant ne pourra quitter le groupe avant l'arrivée à l'école.
- **Ecouter les conseils** des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle des autres, rester groupés, ne pas dépasser l'accompagnateur de tête, ne pas courir, marcher sur le trottoir, traverser sur les passages piétons...

Les enfants ne respectant pas les règles de sécurité prennent le risque de mettre en danger le groupe entier et prennent donc le risque d'être exclus du Pédibus.

### **L'ENGAGEMENT DES PARENTS**

Les règles de la chartre sont établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme mode de déplacement.



Les parents ayant des enfants inscrits (sur les jours qui les intéressent) :

- **S'engagent à respecter l'horaire établi.** Le groupe n'attend pas l'enfant en retard. L'enfant doit se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue. **Pour le bon fonctionnement du service, le Pédibus ne peut pas attendre les retardataires aux arrêts.**
- S'assurent que leur enfant soit habillé et chaussé en corrélation avec le temps annoncé.
- Ont bien noté que **les accompagnateurs ont autorité sur le groupe** pour en assurer la sécurité. Ils sont leurs premiers interlocuteurs pour tout problème qui pourrait se poser et se réservent le droit d'exclure un enfant du Pédibus (après information écrite aux parents) s'ils estiment que la sécurité ou le bon fonctionnement du Pédibus le nécessite.  
Ils accompagneront les enfants d'élémentaire jusqu'à l'entrée de l'école et les enfants de maternelle qui seront accueillis par une ATSEM ou un animateur à l'entrée de l'école, à qui les accompagnateurs remettront les feuilles de liaison (indiquant si l'enfant déjeune à la cantine et reste en périscolaire).
- S'engagent à informer le pilote de ligne de tout changement de coordonnées et à **informer l'un des accompagnateurs en cas d'absence de leur enfant.**
- S'engagent **en cas de fortes pluies** à appeler le pilote de ligne pour vérifier le fonctionnement normal du Pédibus. Il est convenu que ce sont les parents qui sont tenus de contacter le pilote de ligne (si absence le copilote) le matin ou la veille au soir pour savoir si le service est maintenu ou annulé. Les coordonnées du pilote de ligne sont présentes aux écoles. Il n'est pas du ressort du pilote de ligne d'informer tous les parents de la ligne, le nombre d'appels étant trop important.

Il est recommandé de veiller à ce que les cartables des enfants ne soient pas trop chargés.

#### L'ENGAGEMENT DES ACCOMPAGNEURS

Pour le bon fonctionnement du Pédibus, l'accompagnateur s'engage à :

- **Assurer l'accompagnement** sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés par le pilote de ligne (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable possible et le plus large possible). En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il en informera le pilote de ligne par avance.
- **Etre à l'heure exacte** à l'arrêt sur lequel il doit accompagner le Pédibus
- **Respecter le code de la route** et les règles de conduite d'un groupe d'enfants.
- **Créer un climat de bienveillance** et répondre à la confiance que placent en lui les parents qui confient leurs enfants au Pédibus.
- **Informé le pilote de ligne** de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe.



## L'ENGAGEMENT DES PILOTES DE LIGNE

Les « pilotes de ligne » sont des parents bénévoles qui coordonnent le fonctionnement d'une ligne sur le quartier concerné.

Les pilotes de ligne :

- Etablissent la synthèse des données d'inscription
- Assurent la coordination entre les parents accompagnateurs
- Décident du fonctionnement de la ligne dont ils sont responsables

Les pilotes de ligne sont assistés d'un « co-pilote » qui assure l'intérim en cas d'absence du pilote. Les pilotes de lignes ne sont, par contre, pas tenus d'informer les parents sur les arrêts éventuels de fonctionnement en cas de période pluvieuse, les parents devant les contacter.

## L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION PEDI BUS

L'association Pédibus de Brunoy s'efforcera de garantir le fonctionnement effectif du Pédibus sur les créneaux de jours et heures sur lesquels elle s'est engagée. Aucun recours ne pourra toutefois être engagé contre elle en cas de non fonctionnement. L'association est responsable de l'affichage placé dans les panneaux d'information à l'entrée des écoles.

Le Pédibus fonctionnera par tout temps avec les exceptions suivantes : les jours de forte pluie ou d'orage ne relevant pas d'une alerte préfectorale, le pilote de ligne reste responsable du maintien du service. Le consulter.

L'association Pédibus de Brunoy garantit que les lignes sur lesquelles sont encadrés le ou les enfants ont fait l'objet d'une analyse minutieuse en termes de sécurité.

Par ailleurs, l'association souscrit chaque année une assurance spécifique pour couvrir tout incident concernant les accompagnateurs, ce qui explique que toute participation doit faire l'objet d'une inscription.